

Nouvelle convention collective entre la Ville de Lavaltrie et ses cols blancs et cols bleus

Lavaltrie, le 24 février 2026 – La Ville de Lavaltrie est fière d’annoncer la signature d’une nouvelle convention collective d’une durée de cinq ans avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4294, représentant les employés cols blancs et cols bleus.

Les négociations, amorcées en octobre 2025, se sont déroulées dans un climat constructif empreint de collaboration et de respect mutuel, témoignant de la maturité des relations de travail entre les parties. Les discussions se sont conclues par une entente de principe, le 14 janvier 2026.

Cette démarche s’inscrivait dans le contexte de l’échéance de la convention collective précédente, arrivée à terme le 31 décembre 2025. La signature officielle a eu lieu le 19 février dernier, en présence des membres du comité de négociation, du maire, de l’élue responsable des dossiers administratifs, des ressources humaines et financières ainsi que du directeur général de la Ville.

« Le conseil municipal est très satisfait du climat qui a prévalu tout au long des négociations. Cette entente est le résultat d’échanges respectueux et d’une compréhension partagée des enjeux de chacune des parties. », a mentionné M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie.

La nouvelle convention collective représente un juste équilibre entre les besoins organisationnels de la Ville et la reconnaissance de la contribution essentielle des employés municipaux dans l’offre de services de qualité à la population. Des compromis ont été consentis de part et d’autre afin de parvenir à une entente qui favorise à la fois une gestion plus efficace des opérations municipales et l’amélioration des conditions de travail du personnel. L’entente prévoit notamment des augmentations salariales totalisant 17 % sur cinq ans, en cohérence avec les standards actuels du marché du travail.

« Cette nouvelle convention collective reflète une volonté commune d’en arriver à un règlement efficace, et ce, au bénéfice de l’organisation, des employés et des citoyennes et citoyens de Lavaltrie. », a souligné Madame Marie-Pier Villeneuve, conseillère municipale responsable des dossiers administratifs, des ressources humaines et financières.

Cette entente témoigne de la volonté de la Ville de poursuivre le développement d’un environnement de travail mobilisant pour ses employés et de soutenir la qualité des services offerts aux Lavaltoises et Lavaltois.



Sur la photo, de gauche à droite :

M. Luciano Lachino, conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique, Mme Sophie Hervieux, vice-présidente du syndicat des employés municipaux de Lavaltrie, SCFP 4294, M. Jean-Charles Pelletier-Bouchard, président du syndicat des employés municipaux de Lavaltrie, SCFP 4294, Mme Marie-Pier Villeneuve, conseillère municipale de la Ville de Lavaltrie, responsable des dossiers administratifs, des ressources humaines et financières, Mme Marie-Andrée Leclerc, chef de division ressources humaines de la Ville de Lavaltrie, M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie, Mme Karine Brousseau, directrice générale adjointe de la Ville de Lavaltrie, M. Sébastien Archambault, CRIA, négociateur et conseiller en relations de travail de la Direction du Carrefour du capital humain et M. Marc-Olivier Breault, directeur général de la Ville de Lavaltrie.

– 30 –

Source : Audrey Perreault-Guité
Agente de communication
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2309
apguite@ville.lavaltrie.qc.ca